Bruxelles, 28/05/09

La CES incite vivement le Conseil européen à adopter, dès à présent, un protocole de progrès social

Réunie hier à Paris à l'occasion de sa conférence à mi-mandat, la Confédération européenne des syndicats (CES) a vivement incité le Conseil européen à ne plus faire l'impasse sur la nécessité d'adopter un engagement non ambigu et contraignant à l'égard des droits sociaux fondamentaux, en juin prochain, lors de l'examen des garanties à octroyer à l'Irlande avant son référendum sur le traité de Lisbonne. Une lettre a été envoyée à tous les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'UE ainsi qu'aux Présidents de la Commission européenne et du Parlement européen.

Selon John Monks, Secrétaire général de la CES : « *Le dialogue social est une composante essentielle du modèle européen, et les droits fondamentaux que sont la liberté d'association, la négociation collective et l'action collective sont indispensables à son bon fonctionnement. Particulièrement en cette période de crise, causée par un capitalisme effréné, il est absolument essentiel que les travailleurs et leurs organisations puissent jouer leur rôle de contre-pouvoir. Le marché intérieur et ses principes de libre circulation ne doivent pas être utilisés en faveur du dumping social, mais conduire au progrès social pour toutes et tous, ce que les traités européens ont toujours recherché.* »